

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

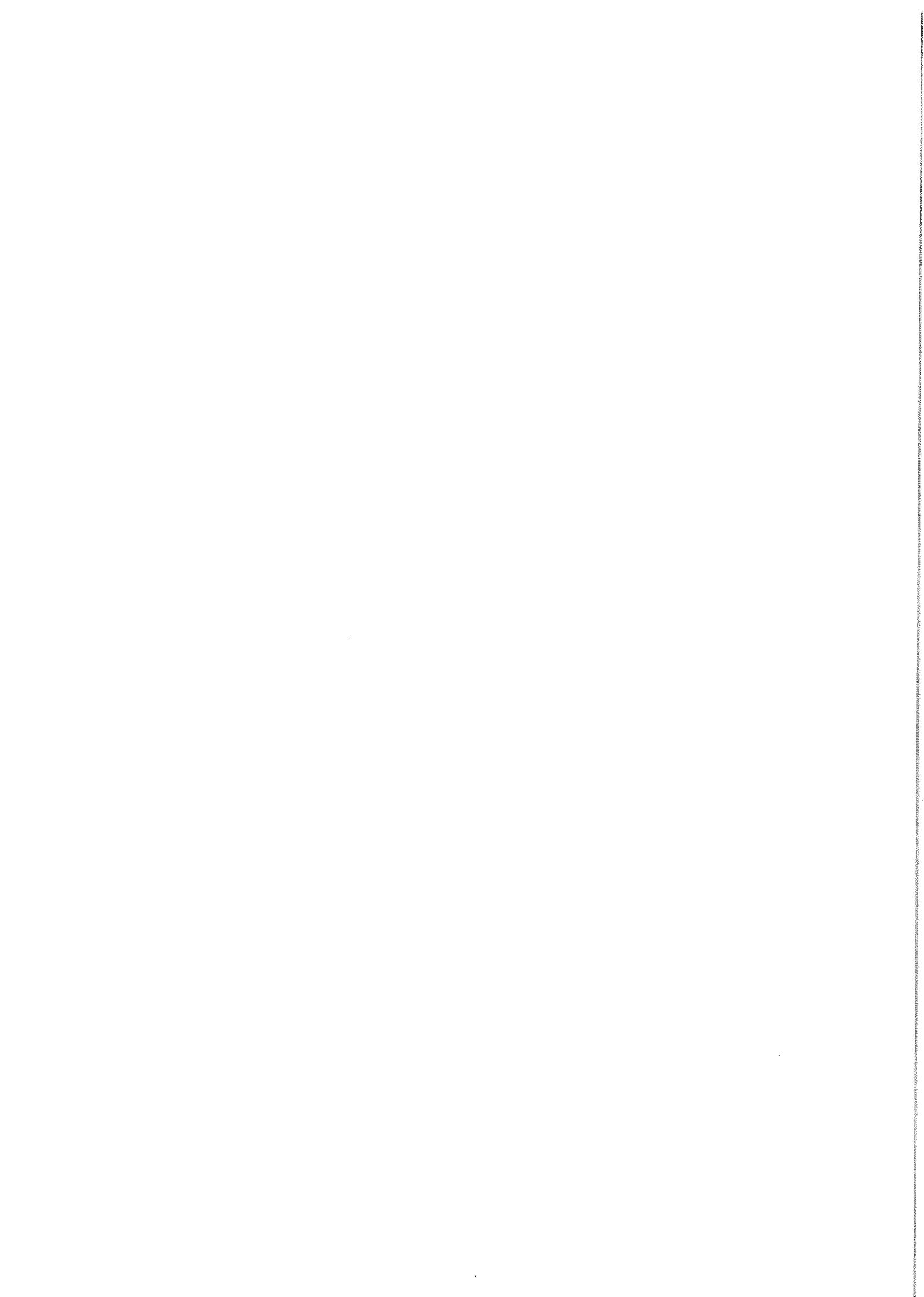
2019-05-30 Zone d'activités du Technoparc-Vente de foncier

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2018-05-26 du 05 juillet 2018,

La Communauté de Communes du Sud Territoire a validé en juillet 2018 la vente des parcelles section BO n° 98 et 99 d'une contenance totale de 99a et 96 ca et situées sur la zone d'activités du Technoparc à Delle à la « SCI de l'Espérance » dont le siège est basé à Belfort et qui a pour gérant M. FERREUX Guy.

Suite à une évolution de son projet, l'intention de M. FERREUX est d'acquérir uniquement la parcelle n° 99 section BO d'une contenance de 79 a 66 ca.





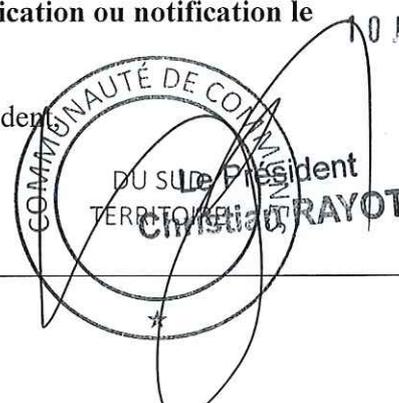
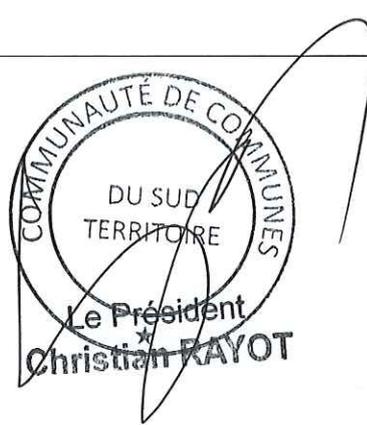
La nouvelle proposition faite par la Communauté de Communes du Sud Territoire, après négociation, est de 190 000 € HT pour cette parcelle.

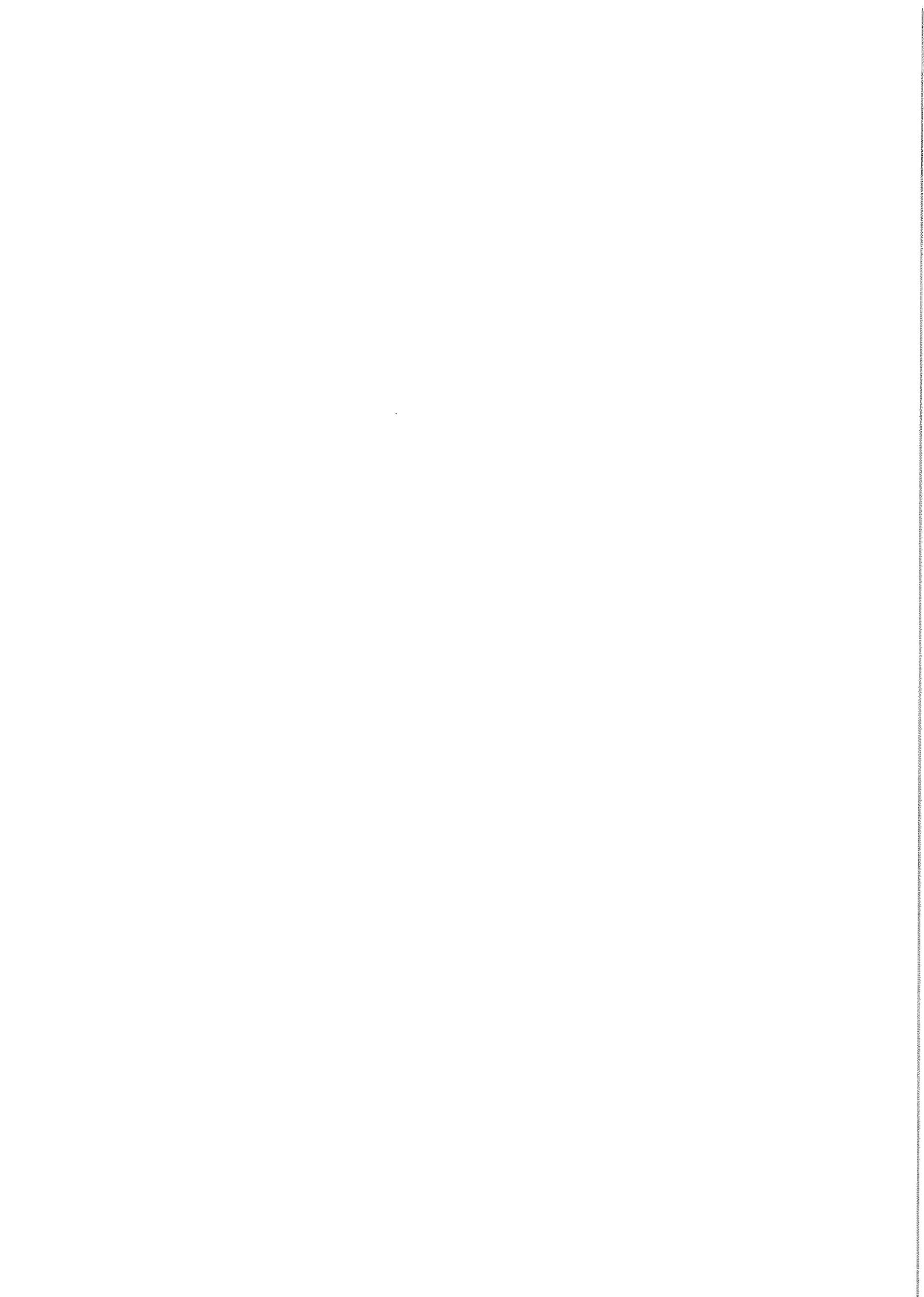
Il est précisé que l'acte authentique devra être passé avant le 31 décembre 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le prix de cession de la parcelle n° 99 section BO d'une contenance de 79 a 66 ca sise « zone du Technoparc – Delle » à 190 000 euros HT,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette prise de décision

Annexe : Plan de cession provisoire

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 10 JUL. 2019</p> <p>Le Président</p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT</p>
---	--



Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 090-24900241-20190704-2019_05_30-DE

